



A qui demander la délivrance d'un Leg ?

Par reite, le 13/03/2014 à 18:54

Bonjour,

Je suis, dans le cadre d'un testament olographe, légataire particulier, parmi plusieurs autres légataires particulier (dont 2 sont héritiers de sang).

Dans cette succession, il n'y a ni héritiers réservataires, ni légataire universel, ni légataire à titre universel.

En tant que légataire particulier, il faut demander la délivrance du leg. Dans ce cas ci, en l'absence d'héritiers réservataires et de légataire universel, cette demande doit être adressée aux héritiers de sang.

Question donc :

- 1) Dans ce cas, la demande de délivrance doit-elle être adressée à tous les héritiers de sang ?
- 2) Peut-on, quand tous ne sont pas connus, se limiter à ceux cités sur le testament (et donc connus) ?
- 3) Doit-on lancer une généalogie pour tous les retrouver (sachant qu'ils seraient très lointains dans l'arbre généalogique si on en retrouvait), afin de leur envoyer la demande ?
- 4) Peut-on tout simplement faire la demande de délivrance directement au tribunal ?